



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109328

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre la pollution au sein de ses services. Aussi il le remercie de bien vouloir lui indiquer si l'utilisation d'encre sans solvants minéraux y est ou y sera rapidement encouragée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche utilise peu d'encre avec des solvants minéraux. En effet, les presses offset sont progressivement remplacées par des presses offset numériques, qui n'utilisent pas d'encre contenant des solvants minéraux. Par ailleurs, les autres matériels de reprographie utilisent des encres en poudre sans solvants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109328

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11500

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 851